Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 064-216401000-20250324-D_2025022-DE

Bassussarry Ongi Etorri

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

ANNEE 2025

SEANCE PUBLIQUE
DU 24 MARS 2025

Délibération n°

2025022

Date de convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 20

Vote : 20
Pour : 20
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 mars 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET, Mme Céline FAYS (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Nathalie HARAN, M. Frédéric ETCHEGARAY.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

OJ 6.1: Clôture définitive et dissolution du Budget annexe du lotissement IGELDIA (Harrietako Erreka)

Rapporteur : M. Yannick BASSIER – Maire adjoint

Après avoir voté le compte financier unique 2024, et constaté que l'ensemble des comptes du budget annexe du lotissement IGELDIA ont été soldés au 31 décembre 2024, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, de clôturer ce budget.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y aura plus de mouvement sur ce budget.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de clôturer définitivement et de dissoudre le budget annexe du lotissement IGELDIA.

AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir toutes les démarches et signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bassussarry, le 24 mars 2025.

Le Maire,
Michel LAHORGUE